COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL N° 11

Séance du:03-01-2024

Membres Présents :	Ordre du jour :
-Mr.GUETTAF TEMAM A/Aziz - Président -Mr. ZENDAGUI Hachemi - Secrétaire -Mr.GHEDJATI Abdelaziz - Membre -Mr.DJENIDI Omar - Membre	- Etude des Affaires Disciplinaires Journées du : 28-12-2023 - 01-ET 02-01-2024

AFFAIRE 79

RENCONTRE :MCEL/JSMT (U-19) Journée du 28/12/2023

Joueurs EXCLUS :

1/-ATLAOUI Brahim LN° 1311 JSMT .
Pour Voie de fait sur Adversaire : Suspension d'un (01) match ferme + de 3000 DA (ART 98 RG/FAF)
2/- SAIDANE Ali waileddine LN° 2783 MCEL pour voie de fait sur Adversaire.
Suspension d'un (01) match ferme+ une amende de 3000DA (ART 98 RG/FAF).

AFFAIRE 80

RENCONTRE CCO/NZEO H/S Journée du 02/01/2024.

Joueur Exclu :

1/- SERIR Nour el yakine LN° 116 NZEO.
Pour faute Grave , Suspension de Deux (02) matchs fermes (ART : 109 REG/FAF).

AFFAIRE 081

RENCONTRE :RSF/USJBBA H/S Journée du 02/01/2024

Une amende de 2.500,00 DA est Infligée au club USJBBA pour Mauvaise Organisation (Arrivée Tardive).

AFFAIRE 082

Rencontre : MCEL / WABL H/S Du : 02/01/2024.

Joueur Averti :

1/-DHAIFI Islam LN°0261 MCEL
Averti pour cas.

AFFAIRE 083

Rencontre : JEA / UEA H/S Du : 02/01/2024.

Joueurs Avertis :

1/- KOUAICHE Aymen LN00147 JEA.
Averti pour CAS.
2/- CHETTIOUI Omar LN° 0137 UEA
Averti pour CAS

AFFAIRE 84

Rencontre CRBB /IROD H /S Du : 02/01/2024.

Joueurs Avertis

1/-KHERACHI Benani Sofiane LN° 0210 CRBB
Averti pour CAS.
2/- LABED Mokhtar LN° 1136 CRBB
Averti pour CAS
3/- HADJI Sofiane LN° 1136 CRBB
Averti pour CAS
4/-GHARBIA Mohamed LN° 0022 IROD
Averti pour CAS.

AFFAIRE 85

Rencontre : CBO / OCA H/S du : 29/12/2023.

Joueurs Avertis :

1/- BENADI Mostafa LN° 0949 CBO
Averti pour CAS.
2/-FERCHAT Abdesalam LN° 0204 OCA
Averti pour CAS.
3/- SAOULI Okba LN° 0656 OCA
Averti pour CAS.
4/-NOUADJI Souhaib LN°0188 OCA
Averti pour CAS.
5/-BOUZIANE Mohamed LN° 0187 OCA
Averti pour CAS.

AFFAIRE 86

Rencontre : MSS /USCEO PH/S Du 01/01/2024

Joueurs EXCLUS :

1/- BOURENANE Asbat LN° 0879 MSS pour agression et Voie de fait sur adversaire : Suspension de Trois (03) matchs fermes + Une amende de 1500DA (ART 113 RG/FAF).
2/-BOUDJEMAA Anouar LN° 1275 USCEO.
Pour agression et Voie de fait sur adversaire, Suspension de Trois (03) matchs fermes + Une amende de 1500DA (ART 113 RG/FAF).
* Une amende de 2500,00 DA est Infligée au club MSS pour mauvaise Organisation (ART 131 RG/FAF).

Le Paiement des amendes doit être effectué dans un délai de 30 jours (Soit avant le 31/01/ 2024)

Mr. GUETTAF TEMAM A/Aziz